

A.P.E.S.C.

Association pour la Protection de l'Environnement et des Sites de la vallée de Chevreuse
apesc.chevreuse@gmail.com <https://www.apesc-chevreuse.org>

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 NOVEMBRE 2023

Membres du conseil d'administration présents : Béatrice AVRIL, Guy AVRIL, Serge BRAS, Jean-Jacques DECAESTEKE, Jacques EMPINET, Bruno FAGNOU, Claude GUIMON, Dominique LE GUERN, Daniel SCHLIM, Victor YARHI.

Membres du conseil d'administration absents excusés : Raymond PEIFFER, Patrick ZIMMERMANN donnent pouvoir à Victor YARHI

Adhérentes invitées présentes : Sylvie BENOIT-MARECHAL, Martine BRAS.

ORDRE DU JOUR :

1. **CR du 14 septembre 2023**
Validation du compte-rendu de la réunion de CA 14 septembre 2023
2. **Adhésions / cotisations 2023**
Bilan des adhésions depuis le 1^{er} septembre 2023
Lettre de rappel aux adhérents n'ayant pas encore payé leur cotisations 2023
Efforts de chacun pour gagner de nouveaux adhérents.
3. **Article 5 des statuts**
Officialisation par résolution de la décision du CA effectuée par échange de mails de ne plus appliquer la phrase de nos statuts stipulant que le CA doit valider les demandes d'adhésion.
4. **Communication**
 - Bilan de notre participation aux forums des associations de Chevreuse et Saint-Rémy ;
 - Bilan et poursuite de la diffusion du flyer ;
 - Préparation de la lettre de l'APESC n°3 de fin d'année ;
 - Mises à jour du Site Web et pages Facebook ;
 - Organisation d'une soirée « Galette des rois » en début d'année.
5. **Groupes de travail**
 - Point sur les activités de chaque groupe ;
 - Rencontre avec le SIAHVY du 4 octobre dernier ;
 - Autres partenariats à développer ;
 - Mare aux Canards de Chevreuse ;
 - PLU de Saint-Rémy.
6. **Gouvernance**
Préparation de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire (AGO) que je vous propose de réunir le jeudi 7 mars 2024. Elle sera suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) afin de modifier les statuts. Le CA devra se prononcer auparavant sur les propositions de modification.
7. **Nom de l'association**
Réflexion pour modifier le nom de l'association afin qu'il reflète mieux son activité sur tout le territoire de la Vallée de Chevreuse. Ce nouveau nom devra être intégré aux statuts (point précédent).
8. **Tout autre sujet d'intérêt pour l'association**

1/6



La séance est ouverte à 20h sous la présidence de Jacques EMPINET

1. Validation du compte-rendu de la réunion de CA 14 septembre 2023

Résultat du vote sur la validation du CA du 14 septembre 2023 :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 12

A été adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

2. Adhésions / cotisations 2023

- **Bilan des adhésions depuis le 1^{er} septembre 2023 :**

Un nombre record de 16 adhésions a été enregistré depuis la rentrée (forums des associations) versus 2 ou 3 habituellement enregistrées.

Nombre d'adhérents : 100

Nombre d'adhérents à jour de leur cotisation : 80

- **Lettre de rappel aux adhérents n'ayant pas encore payé leur cotisation 2023 :**

Vingt relances ont été envoyées, par Victor YARHI, aux adhérents non à jour de leur cotisation (seulement deux réponses obtenues à ce jour).

Il a été mentionné que les règlements des cotisations seront acceptés au plus tard à l'ouverture de l'AG, le 7 mars, sinon nous serions contraints d'annuler leur adhésion. Il est important que les adhérents soient à jour lors de l'AG.

Efforts de chacun pour gagner de nouveaux adhérents :

Il est très important à chacun d'entre nous de proposer les adhésions aux personnes de la Vallée, à nos amis, nos voisins et aussi auprès des jeunes, de nous rejoindre.

Nous commençons à mettre en avant le nouveau nom de notre association avec une petite variante : « *Association pour la Protection de l'Environnement des Sites de la vallée de Chevreuse* » le sigle APESC reste le même.

Nous avons les moyens de recruter vers les communes de la vallée, notre principe d'action peut être résumé par le slogan suivant : « Agir avec toutes les bonnes volontés en partenariat avec les différentes autorités responsables ». Nous sommes une association ouverte, nous travaillons en partenariat avec toutes ces autorités responsables, ce qui nous donne de la crédibilité, un point fort pour recruter lors des forums.

Il est important « de dire ce que l'on fait et de faire ce que l'on dit ». Nous avons à notre disposition, pour parler de nos actions, des supports comme les lettres d'informations de l'APESC, les flyers. Les personnes peuvent aussi adhérer même pour un simple soutien. Plus nous serons nombreux, plus nous serons reconnus et plus nous aurons des gens prêts à travailler avec nous. Les règlements des cotisations doivent se faire soit par chèque, soit par carte bancaire.

A chaque CA, nous ferons le point sur les nouvelles adhésions obtenues.

3. Article 5 des statuts

Il est officialisé par résolution de la décision du CA effectuée par échange de mails de ne plus appliquer la phrase de nos statuts stipulant que le CA doit valider les demandes d'adhésion : Résolution n° 2304-5 sur la décision de l'accueil des nouveaux adhérents est soumise au CA :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 12

A été adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

4. Communication :

- **Bilan de notre participation aux forums des associations de Chevreuse et Saint-Rémy :**
 - 16 adhésions durant les forums de Saint-Rémy et Chevreuse.
 - Une cinquantaine de personnes nous ont laissé leurs coordonnées pour recevoir les lettres d'informations.

Ces forums nous ont permis de nous faire connaître et d'expliquer nos différentes actions. Il faut que nous soyons plus nombreux aux prochains forums pour mieux renseigner toutes les personnes qui se présentent sur notre stand au moment des plus fortes affluences, surtout le matin.

Pour mieux nous identifier lors des forums, nous devons prévoir le port d'un badge à fabriquer nous-mêmes.

- **Bilan et poursuite de la diffusion du flyer :**
 - 1600 flyers déjà distribués (dont 900 à Chevreuse)
 - 3400 flyers encore à distribuer

A ce jour, aucun retour sur les flyers déjà diffusés, il faut continuer la distribution. Organiser un tractage sur le Rhodon de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, selon un tableau que Jean-Jacques DECAESTEKE doit réaliser, certainement en janvier.

- **Lettres d'informations de l'APESC**
Envoyée début décembre.
La lettre n°4 apportera plus d'informations sur ABC, elle sortira en début 2024.
- **Mises à jour du Site Web et pages Facebook :**
Est-il intéressant de créer une page Facebook au nom de l'APESC ? Nous concluons qu'il vaut mieux animer notre site Web plutôt que d'ouvrir une page Facebook.
Cependant, une page Facebook fantôme existe déjà, elle a été créée par Madame Anne GENISSEL depuis son site personnel, sans l'accord du CA de l'APESC. Madame Anne GENISSEL est l'actuelle présidente de la CEeP. Jacques EMPINET, au début de la gouvernance de Gilles DERVAUX de l'APESC, lui a demandé de la supprimer, le nécessaire n'a pas été fait. Jacques EMPINET lui a envoyé un message en lui demandant expressément de fermer cette page sous huit jours, si rien n'est fait un courrier recommandé lui sera envoyé.

- **Organisation d'une soirée « galette des Rois » en début d'année :**

Il est prévu d'organiser une soirée Galette des Rois, pour les vœux de l'APESC, destinée à l'ensemble de nos adhérents, le 19 janvier 2024. Envoyer une invitation à nos adhérents pour se préinscrire entre le 10 et le 15 décembre.

Une salle double atelier a été réservée, par Serge BRAS, à la Maison des associations, à partir de 18 heures 30 pour les préparatifs.

5. Groupes de travail

- **Ruissellement des eaux de la Madeleine :**

- Le fossé ceinturant la plaine de la Madeleine continue le long des terrains agricoles sur environ 200 mètres avant la Roche Couloir où une buse, souvent partiellement bouchée par des feuilles et des alluvions, renvoie les eaux dans le ruisseau de l'étang sous le hameau de Trotigny. Un curage, en accord avec Monsieur Bernard TEXIER, sera fait une fois les feuilles tombées.
- Le ruissellement des eaux venant de Hautvillers arrive sur le parking de La Madeleine et sature plusieurs regards (la dimension des buses est inégale). Une partie des eaux part dans le ravin, au lieu de continuer sur le chemin de Jean Racine, une autre partie de ces eaux prend la direction de la butte aux Vignes. Ainsi, le regard se trouve en surcharge lors des pluies abondantes, elles peuvent atteindre 40 mm en un quart d'heure.
- Prochainement, un rendez-vous doit être pris avec le SIAHVY, le PNR, la municipalité, les agriculteurs et l'APESC.
- Saint-Lambert, une station d'épuration devait être construite, mais le projet a été stoppé. De ce fait, l'assainissement des 12 pavillons du Clos de Launay est non collectif. Les eaux usées de ces pavillons sont connectées à une fosse de trop petites dimensions qui déborde régulièrement vers le Rhodon.
- Milon la Chapelle, le maire n'est pas pour un assainissement collectif, pour la raison d'une très faible densité de population. Ils n'auront jamais une densité aussi importante que celle de Saint-Rémy et que celle de Chevreuse, donc ils n'adhèrent pas au SIAHVY. Les habitants sont soumis à une redevance au SPANC (Service Public d'Assainissement non Collectif).

- **Groupe de biodiversité**

Le projet ABC (Atlas de la Biodiversité Communale) lancé par le PNR, au printemps 2022, avec 10 communes dont Chevreuse, est prolongé d'une année supplémentaire. Le projet est piloté localement par la mairie (Laure ARNOULD) en partenariat avec le NEXUS (accueil scolaire) et l'APESC. Il est envisagé de créer un club CPN (Connaître et Protéger la Nature). Le comptage des oiseaux reprendra, notamment, le week-end du 27/28 janvier. Un stand ABC sera présent le 15 décembre sur le marché de Noël à Chevreuse.

Le jardin Marie-Louise et Pierre, situé au bord du canal de l'Yvette, près du séchoir à peau, acheté par la mairie, est en cours d'aménagement dans le cadre du projet ABC. Ce terrain va être aménagé en plusieurs lots, dont un avec des plantes aromatiques. Ce jardin sera ouvert au public avec l'accès interdit aux chiens. Seront implantés des abris pour hérissons. La CCHVC doit nous

procurer 44 nichoirs à mésanges, celles-ci étant les prédateurs naturels des chenilles processionnaires.

En relation avec les écoles, des sorties seront proposées à la mare aux canards sur les chauves-souris.

- **Groupe Urbanisme**

Un permis de construire de la SCCV « Résidences Rives d'Yvette » situé au 39/41 rue de Dampierre à Chevreuse, est composé de trois bâtiments d'un total de 69 logements et 81 parkings en sous-sol N-1 :

- Bâtiment A = 22 logements sociaux : rez-de-chaussée, 1^{er} étage, 2^e étage attique
- Bâtiment B = 32 logements accession : rez-de-chaussée, 1^{er} étage, 2^e étage attique
- Bâtiment C = 15 logements accession plus BRS (bail réel solidaire, dispositif favorisant l'accès à l'achat d'un logement en résidence principale sous conditions de ressources) : rez-de-chaussée, 1^{er} étage, 2^e étage attique.

Le dossier d'urbanisme, particulièrement documenté, nous a paru cohérent, bien présenté et n'appelle pas, à notre connaissance, de remarques particulières. L'ensemble du dossier a été transmis par Jean-Jacques DECAESTEKE par le lien « WeTransfer » aux membres du bureau ainsi qu'à Patrick ZIMMERMANN.

- **Groupe pollution sonore**

Rien de particulier, nous souhaitons de nouveaux adhérents pour s'en occuper !

- **Rencontre avec le SIAHVY du 4 octobre dernier**

Prochainement, un rendez-vous doit être pris avec le SIAHVY, le PNR, la municipalité, les agriculteurs et l'APESC afin de trouver une solution sur le problème du ruissellement de la Madeleine (*voir en annexe le compte-rendu de la rencontre avec le SIAHVY du 4 octobre dernier*).

- **Autres partenariats à développer**

Privilégier le PNR, prendre contact avec l'ancien Directeur Général, Monsieur BONISSEAU, nouvel adhérent de l'APESC.

- **Mare aux Canards de Chevreuse**

Merci à Jean-Jacques de nous avoir envoyé régulièrement des photos sur le déroulement des travaux. Les travaux suivent leur cours normalement malgré la pluie permanente.

Nous avons quelques messages négatifs mais le projet est en général bien reçu. Nous avons appris après une discussion, avec le maître d'œuvre, que la passerelle en treillis ainsi que le mur en bois au pied du marais plutôt qu'en pierre avaient été imposés par les bâtiments de France.

- **PLU de Saint-Rémy**

Avant de prendre des décisions, il faut étudier les dossiers. Guy AVRIL propose d'analyser le dossier pour nous faire part de son avis.

6. Gouvernance

Victor YARHI et Jacques EMPINET préparent les modifications des statuts pour l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) qui suivra l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO), prévues le 7 mars 2024. Après l'AGE, le nouveau CA se réunira pour élire le nouveau bureau.

La réservation de la grande salle de la MDA a été faite.

7. Nom de l'association APESC

La nouvelle dénomination de l'APESC, **Association pour la Protection de l'Environnement et des Sites de la vallée de Chevreuse**, est désormais utilisée mais devra être entérinée par les nouveaux statuts, il est à noter que cette nouvelle dénomination ne change pas l'acronyme

Prochain CA prévu le 25 janvier à 20h

Fin de séance à 22h



Le Président

Jacques EMPINET



Le Secrétaire

Serge BRAS

A.P.E.S.C

Association pour la Protection de l'Environnement et du Site de Chevreuse
apesc.chevreuse@gmail.com <https://www.apesc-chevreuse.org>

Conseil d'Administration du 29 novembre 2023

Résolution n° 2304-05

Décision concernant l'accueil des nouveaux adhérents

Présents : Béatrice AVRIL, Guy AVRIL, Serge BRAS, Jean-Jacques DECAESTEKE, Jacques EMPINET, Bruno FAGNOU, Claude GUIMON, Dominique LE GUERN, Daniel SCHLIM, Victor YARHI.

Représentés : Raymond PEIFFER, Patrick ZIMMERMANN.

Absents :

Invités : Sylvie BENOIT-MARECHAL, Martine BRAS.

Pour rappel l'article 5 de nos statuts est ainsi libellé :

L'association se compose :

- *De membres d'honneur,*
- *De membres bienfaiteurs,*
- *De membres actifs, personnes ou associations s'intéressant à un titre ou à un autre, aux activités énumérées article deuxième ci-dessus, et qui ont pris l'engagement de verser annuellement.*

Les cotisations des membres seront fixées par le Conseil d'Administration.

Les demandes d'adhésion sont soumises au Conseil d'Administration qui a pleine liberté pour les accepter ou les refuser, la décision d'agrément étant prise par le Conseil d'Administration à la majorité des deux tiers.

Considérant que le paragraphe en police gras et souligné n'a pas été appliqué pendant de nombreuses années. Considérant qu'il a été rétabli en 2022 par la précédente gouvernance.

Considérant que ce paragraphe constitue un obstacle à l'adhésion car il suscite l'interrogation quant à l'ouverture de notre association.

Considérant que l'APESC doit être une association ouverte afin de pouvoir accueillir toutes les personnes de bonne volonté.

Le Conseil d'Administration confirme son vote effectué par courriel à la demande du Président le 12 octobre 2023, vote qui a été effectué à l'unanimité, de ne plus appliquer cette contrainte.

Par conséquent, nos statuts devront être modifiés lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) et ce paragraphe sera proposé à la suppression.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Résolution adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés.

Le Président
Jacques EMPINET

Le Secrétaire
Serge BRAS